

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 27
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2021-08

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 31 mars 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacqy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mme Corinne MICHOT, M. Frédéric FICHET.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**MISE EN ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX :
APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021**

Afin de répondre aux dispositions prévues par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commune souhaite poursuivre son action déjà engagée en 2018 avec la mise en conformité des deux groupes scolaires (Colnet et Porte d'Or).

La poursuite de ce plan prévoit l'adaptation des bâtiments communaux (hôtel de ville, centre Bachelard et maison de Marsannay) aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2021-23 du 23 mars 2021, Monsieur le Maire a sollicité sur cette opération estimée à 135 565,15 € HT (maîtrise d'œuvre + travaux), une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « mise en accessibilité des bâtiments communaux » (taux de 40 %).

Considérant que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2021.

La commission « voirie, travaux, patrimoine, espaces verts », réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

La commission « finances », réunie le 31 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'adopter le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux (hôtel de ville, centre Bachelard et maison de Marsannay), pour un montant de 135 565,15 € HT ;**
- ⇒ **de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « mise en accessibilité des bâtiments communaux » (taux de 40 %) ;**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 8 avril 2021

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT